

Le Canada contribue à la mise en valeur du potentiel des pays en développement et au renforcement des activités de perfectionnement de leurs ressources humaines et de développement de leurs institutions. Ainsi, il participe à un réseau de gestionnaires des ressources en eau qui se rencontrent dans le cadre du Sommet de la Francophonie. Il collabore également à la gestion du Programme mondial de surveillance de la qualité de l'eau (GEMS/EAU) des Nations Unies. De telles initiatives stimulent l'échange de renseignements entre les gestionnaires des eaux et assurent la transmission de connaissances sur la gestion intégrée des bassins hydrographiques, les techniques efficaces de surveillance des ressources en eau et les systèmes d'information sur l'environnement, et ce, aussi bien en Afrique qu'en Amérique latine et dans la région du Mékong.

Produits chimiques toxiques et déchets radioactifs, dangereux et non dangereux

Le Canada maintient totalement son engagement envers la gestion sécuritaire de tous les types de déchets, en accord avec les principes du développement durable. Depuis le rapport de l'année dernière, il a élaboré d'autres initiatives pour améliorer sa gestion de tous les types de déchets. Voici des exemples clés d'initiatives mises en oeuvre à cet égard.

Produits chimiques toxiques

Au Canada, la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement* (LCPE) confère au gouvernement fédéral le droit de gérer et de réglementer les substances toxiques à tous les stades de leur cycle de vie. On devrait publier en 1995 une deuxième liste des substances d'intérêt prioritaire en vertu de la LCPE que le gouvernement fédéral soumettra à une évaluation environnementale et sanitaire. Un comité parlementaire devrait achever, en juin 1995, un examen complet de la LCPE en vue d'y intégrer le principe de prévention de la pollution aux fins de la gestion des produits chimiques toxiques.

En septembre 1994, la Ministre de l'Environnement a rendu public un projet de politique intitulé *Vers une politique de gestion des substances toxiques pour le Canada*. Le projet repose sur les principes du développement durable et de prévention de la pollution et souligne la nécessité de précautions et de mesures préventives dans la gestion des substances toxiques. Sous l'égide de la nouvelle politique, on a annoncé en octobre 1994 le Plan d'action sur la gestion des substances chlorées qui est axé sur l'élimination quasi complète des substances chlorées nocives.

De plus, certaines initiatives prises volontairement par divers groupes continuent d'appuyer les lois et règlements : les codes de bonne pratique pour la totalité du cycle de vie, établis par l'Association canadienne des fabricants de produits chimiques (ACFPC), le Plan directeur national de réduction des émissions de l'ACFPC et enfin le Programme d'accélération de la réduction et de l'élimination des toxiques (ARET). Ces initiatives ont permis d'élaborer, en 1994, 124 plans d'action et engagements portant sur la réduction ou l'élimination des émissions d'une centaine de substances. On est en train d'élaborer d'autres plans d'action et on publiera un sommaire des engagements en 1995.

Pour donner suite à une proposition faite par la CDD en 1994, le Canada et les Philippines organiseront conjointement à Vancouver, au printemps 1995, une réunion de spécialistes du monde entier oeuvrant dans le domaine des polluants organiques persistants. La réunion visera l'atteinte de deux objectifs, soit, d'une part, l'établissement d'une base de connaissances commune qui aidera les pays développés et ceux en développement à collaborer dans ce domaine et, d'autre part, l'étude de nouvelles substances en remplacement de celles qui polluent. Cette réunion se veut l'une des façons dont le Canada compte mettre en oeuvre son projet de politique sur les substances toxiques.